



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 JUIN 2016 A 20H.00 A L'HÔTEL DE VILLE D'OLLON

M. le Président Olivier DUBI ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillers. Celui-ci dénombre 52 présents, 16 excusés et 2 absents sans excuse.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté sur la convocation, à savoir :

1. Communications du bureau du Conseil
2. Rapport de la Commission de gestion 2015
3. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de gestion
4. Etude des comptes 2015
5. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2015
6. Adoption des comptes 2015
7. Préavis n° 2016 / 07 – CHESIERES - Réfection de la route cantonale RC 719 B-P en traversée de localité – Avenue Centrale, secteur entrée de localité – Garage moderne
Rapports des commissions
Préavis n° 2016 / 08 - VILLARS – création d'une zone ludique « La Coulée Verte »
Rapports des commissions
8. Communications municipales
9. Propositions individuelles

1. Communications du Bureau du Conseil

1. M. le Président Olivier DUBI annonce qu'une collation dînatoire est organisée à la fin de la séance. Il invite l'Assemblée à se rendre à la salle de Paroisse de la Cure protestante. M. DUBI remercie M. Dominique DIETRICH, Directeur de l'Eurotel et son personnel pour la préparation et le service de ce buffet.
2. M. le Président Olivier DUBI fait part d'un message d'excuses de M. le Conseiller Pierre MEYLAN pour ses absences aux précédentes séances du Conseil qui étaient indépendantes de sa volonté. Celle de ce soir est due à l'hospitalisation de sa fille, dans l'après-midi.

2. Rapport de la Commission de gestion 2015

En préambule à son rapport, M. MAILLARD donne des informations détaillées sur le nouveau compte d'échanges informatisé créé et réservé aux membres de la Commission de Gestion au sein du serveur communal. Celui-ci facilitera le suivi des travaux de la Commission en ayant toujours à disposition, par exemple, la version la plus récente des rapports. Chaque membre pourra à tout moment le consulter, le modifier ou transmettre une information. Ce compte comprend une adresse électronique, coge@ollon.ch, un calendrier, un carnet d'adresses et un espace réseau pour y déposer des documents, notamment les rapports sur les dicastères. M. le Conseiller espère qu'il sera utile aux prochains membres de la COGE et indique également que la sécurité des informations est garantie puisque leur hébergement se fait sur le serveur communal. Par ailleurs, il adresse ses remerciements aux personnes suivantes : M. MARTENET, responsable informatique de la Commune pour sa contribution à l'élaboration de ce compte, M. Pierre VIGOLO, Boursier communal et M. Philippe AMEVET, Greffe municipal, pour la mise à disposition des documents et informations nécessaires aux membres de la COGE. Il remercie ces derniers pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année.

Chaque Conseiller a reçu un exemplaire du rapport de la Commission de Gestion en même temps que les comptes et a donc pu en prendre connaissance avant la séance. De ce fait, il ne sera pas procédé à sa lecture.

3. Adoption des réponses de la Municipalité aux vœux et souhaits de la Commission de gestion.

M. Sébastien MAILLARD donne lecture des vœux et souhaits de la COGE et M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne les réponses de la Municipalité.

4. Etude des comptes 2015

M. le Président Olivier DUBI passe en revue les comptes, en citant les têtes de chapitres et les comptes qui s'y rapportent. Pour les questions, les Conseillers sont invités à intervenir au fur et à mesure de l'énumération mais aucune question n'est posée.

5. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2015

M. Dominique ROUX donne lecture du rapport de la Commission des finances. Après étude et à l'unanimité de ses membres présents, celle-ci décide d'accepter les comptes 2015 tels que présentés par la Municipalité, à savoir :

- Revenus totaux	Fr. 80'032'723.--
- Charges totales	Fr. 79'092'040.--
- Excédents	Fr. 940'683.--

et d'en donner décharge aux différents organes responsables, sous réserve des conclusions de la Commission de gestion.

Arrivé au terme de son mandat de Président de la Commission des finances, M. Dominique ROUX remercie les membres de celle-ci pour leur excellent travail durant toute la législature. Il souhaite que le même état d'esprit perdure entre la nouvelle COFI et la nouvelle Municipalité. Des remerciements sont également adressés au Greffe Municipal, M. Philippe AMEVET, pour son appui logistique ainsi que sa disponibilité.

M. le Président remercie M. Dominique ROUX pour son rapport et constate que les conclusions corroborent également celles du rapport de la Commission de gestion.

Avant de passer au vote, M. le Président Olivier DUBI ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

6. Adoption des comptes 2015.

Tenant compte que les conclusions des rapports des Commissions de Gestion et des Finances sont favorables, M. le Président Olivier DUBI relit les conclusions du préavis municipal sur les comptes communaux de l'année 2015 et les soumet à l'approbation de l'Assemblée législative.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- Ayant pris connaissance des comptes 2015 présentés par la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

D'ADOPTER les comptes 2015 établis par le Service des finances communales et de donner décharge aux organes responsables de leur établissement.

7. Préavis n° 2016 /07 - CHESIERES - Réfection de la route cantonale RC 719 B-P en traversée de localité - Avenue Centrale, secteur entrée de localité - Garage moderne

M. Laurent PARIS donne lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

La lecture du rapport de la Commission des Finances est donnée par M. Stéphane MACCAGNAN. Les conclusions de celui-ci corroborent également celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Olivier DUBI relit les conclusions de la Municipalité avant de les soumettre au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2016/07,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre les travaux concernant la réfection de la route cantonale RC 719 B-P à Chesières, secteur entrée de localité – Garage Moderne pour un montant total de Fr. 718'200.--,
2. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'AMORTIR l'investissement net (après déduction de la subvention) la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 430.3310 (routes).

7. Préavis n° 2016 / 08 - VILLARS – création d'une zone ludique « La Coulée Verte »

Mme Cécile AMATEIS donne lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire dont les conclusions corroborent celles du préavis municipal.

La lecture du rapport de la commission des Finances est donnée par Mme Janique BONZON. Les conclusions de celui-ci corroborent également celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

Dans le préavis, M. Robert SCULATI a pu lire « La Commune augmentera la subvention communale afin de permettre au CDS l'engagement d'une personne à temps partiel ». M. le Conseiller demande à quel taux d'activité celle-ci sera engagée.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que rien n'est défini car cela dépendra de plusieurs facteurs, notamment des conditions atmosphériques et des saisons (beaucoup ou peu de neige en hiver, beau ou mauvais temps en été). Il faut s'attendre à des fluctuations d'une année à l'autre. Une concertation avec M. ASCHWANDEN, directeur du Centre des Sports, permet de dire que la personne engagée devra être polyvalente car lorsqu'elle ne travaillera pas pour la Coulée Verte, elle sera employée par le CDS. Un engagement avec un taux d'activité à 50 % peut être estimé.

M. Julien CROCI TORTI considère que l'appellation « La Coulée Verte » n'est pas en rapport avec des activités ludiques notamment pour la saison d'hiver. Il estime qu'un nom « quatre saison » serait mieux adapté.

En reprenant l'historique, M. le Municipal Jean-Christophe LACK répond que cette zone, dans un premier temps, n'était destinée qu'à des activités estivales avant que le projet s'étende à la saison d'hiver. Il est favorable à un changement de nom et invite les personnes inspirées à faire part de leurs propositions.

M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET explique que la configuration du terrain herbeux qui descend de la route du Col de la Croix jusqu'à la gare de Villars lui a inspiré ce nom. Il ne voit pas d'inconvénient à une nouvelle dénomination.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Olivier DUBI relit les conclusions de la Municipalité et les soumet au vote.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2016/08
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la création d'une zone ludique à Villars, pour le montant de Fr. 830'000.--,
2. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté, après déduction d'une éventuelle subvention,
3. d'AMORTIR l'investissement net, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 20 ans, par le compte 160.3310.

8. Communications municipales

1. M. le Municipal Jean-Christophe LACK donne lecture de la réponse à la motion déposée par M. le Conseiller Dominique DIETRICH sollicitant de l'Exécutif l'étude et la création d'un fonds d'investissement aux lits chauds.
2. M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET donne lecture d'une information sur la situation financière intermédiaire de la construction de la piscine et du centre Wellness de Villars.

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

9. Propositions individuelles

1. Mme Eliane FAILLETAZ salue la bonne santé financière de la Commune et sa générosité envers les nouveaux habitants et les écoliers qui reçoivent gratuitement la carte FreeAccess. Elle regrette cependant la décision de la Municipalité de n'accorder que cinq cartes à l'Association Eclair pour les bénévoles qui s'occupent des migrants installés à Arveyes, alors qu'elle en avait demandé vingt. Mme la Conseillère exprime ici sa déception.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK explique que la Municipalité pensait que les enfants qui étaient scolarisés à Villars recevaient eux aussi cette carte, comme tous les écoliers entre 10 et 16

ans mais il est apparu que ce n'était pas le cas. Dès lors, la Municipalité a remis à la Direction des écoles dix cartes « au porteur » afin de permettre aux enfants migrants scolarisés de les utiliser. Elle a également mis à disposition dix autres cartes pour que des bénévoles puissent accompagner ces enfants. En cas de besoin la Municipalité pourrait attribuer des cartes en sus mais elle estime que, pour l'instant, le nombre alloué est suffisant.

Mme Eliane FAILLETAZ remercie la Municipalité pour son geste. Elle partage l'avis que le nombre de cartes est maintenant suffisant d'autant plus qu'elles sont transmissibles.

2. M. Alain DERIAZ informe l'Assemblée que le groupe « Les Verts » a prévu de projeter le film « Demain » à la Grande Salle de Villars, le vendredi 16 septembre et à Ollon, le vendredi 23 septembre. Ces projections sont gratuites et ouvertes à tous.
3. M. Benoît FLEURY se fait le porte-parole de la Fondation Camélia BOTNAR dont il est membre. Il explique que cette fondation œuvre sur le plateau de Villars depuis une quarantaine d'années en apportant des aides financières ponctuelles à des personnes qui sont dans des conditions précaires. Suite au montant reçu par la Commune lors de la succession de la famille BOTNAR, les membres de la Fondation désireraient que la Municipalité élabore un projet en sa mémoire qui devrait perdurer dans le temps. Ainsi, la Fondation souhaiterait qu'un montant de Fr. 500'000.-- soit affecté à cet effet dans l'exercice 2016. M. le Conseiller indique que le Président de la Fondation, M. Albino FONTANA, prendra contact avec la nouvelle Municipalité pour discuter des différents projets envisageables.
4. M. Serge VUADENS adresse ses remerciements et ses félicitations à M. le Président Olivier DUBI pour l'organisation de la course annuelle du 18 juin dernier qui a emmené les Conseillers déguster du chocolat à la Maison CAILLER à Broc puis au Col de la Croix pour un savoureux goûter chez la famille JOURDAIN avant de terminer cette journée gourmande par un délicieux repas à l'Hôtel de Ville d'Ollon.

Cette intervention est ponctuée par les applaudissements de l'Assemblée.

En cette dernière séance de législature, M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET adresse quelques mots à l'Assemblée, dont voici l'extrait : « Pas de dernière sans remerciements d'usage : voilà 5 ans que l'on pousse les dossiers dans les méandres du juridisme, de l'égoïsme et du légalisme. Cinq ans à poser des égouts, des grilles, des panneaux de signalisation, pas toujours au bon endroit, réparer des routes et couvrir des bâtiments, garantir la pérennité de certains services déficitaires mais nécessaires, écouter les grincheux, faire s'entendre les voisins, peser sans cesse les intérêts, tenter d'être équitable, savoir s'excuser quand on se rate, régler des conflits. Cinq ans à construire le futur, à pérenniser le présent tout en s'appuyant sur le passé. C'est tenir le cap, avoir une ligne et des objectifs pour avancer, ne pas perdre de vue l'Homme, l'habitant, l'hôte ou l'employé. Une législature est certes un inventaire à la Prévert, un travail gigantesque mais c'est surtout un défi passionnant que nous avons mené tous avec le cœur et j'espère que cela s'est ressenti. Merci donc à mes collègues Municipaux pour leur engagement, leurs idées, leur ouverture d'esprit et leur humour. Il y a eu quelques virages difficiles à négocier, des chemins parfois un peu tortueux mais on est arrivé au bout, debout et avec le sourire toujours. Merci donc à vous six et merci en particuliers à vous trois qui nous quittez. Merci à Lyne, à Fabio et à Jean-Michel, Merci ensuite à vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ceux qui restent et ceux qui nous quittent. Merci parce que vous avez pris du temps pour notre collectivité et ça c'est de plus en plus rare. Vous avez été là, disponibles, intéressés, ouverts, bien sûr tout n'a pas toujours été radieux mais le fondamental est resté, des conditions propres au développement harmonieux de notre collectivité. Pas ou peu de chamailleries, pas ou peu de coup politique tordu, pas ou peu de guerre des clans de couleurs, moins qu'ailleurs, en tous les cas. Un Conseil où tout le monde a le sourire dans lequel les Municipaux entrent sans « le nœud à l'estomac » où les échanges sont musclés mais cordiaux, c'est une culture

politique qui n'existe pas dans les républiques bananières, une culture politique précieuse qui doit perdurer et que beaucoup de nos voisins nous envient. Grosses bises, grandes tapes dans le dos et petits verres de blanc tous partis confondus. Au nom donc de mes collègues Municipaux et au nom de tous nos concitoyens au nom des « y a qu'à » et des « pisse-froid » qui existeront toujours et qu'on arrivera jamais à satisfaire, mais surtout au nom des générations qui nous suivent, je vous remercie pour votre engagement au service de la « Boyardise »... A titre personnel, je souhaite très sincèrement à Patrick plein succès et beaucoup de satisfactions dans son nouveau job. Quant à moi, je me réjouis de vous retrouver dans un nouveau rôle : « prendre une veste permet de changer de costard » mais je suis ravi de revêtir ce nouvel habit ».

Des applaudissements nourris ponctuent la fin du discours de M. le Syndic Jean-Luc CHOLLET.

C'est maintenant au tour de M. le Président du Conseil Olivier DUBI de s'adresser à l'Assemblée. Pour lui cette année restera gravée dans ses souvenirs. Il a apprécié de découvrir toutes les sociétés qui s'activent et œuvrent dans la Commune pour le bien-être des citoyens qu'elles soient culturelles, musicales, d'entraide ou sportives. Il remercie les Conseillers pour avoir su « tirer tous à la même corde » pour le bien de la Commune. M. le Président salue également le travail du Bureau électoral, présidé de main de maître par M. Serge VUADENS et assisté par M. Alain BURNIER. Le savoir-faire des scrutateurs est souligné eux qui n'ont pas chômés tout au long de cette année riche en votations et en élections. M. DUBI remercie également chaleureusement l'Huissier, M. Eric CORNAMUSAZ, pour tout le travail qu'il accomplit dans les coulisses afin que tout se déroule parfaitement. Son absence pour cause de maladie a mis en lumière toutes les tâches qu'il doit exécuter. Il tient à relever l'excellente collaboration avec la Municipalité et la remercie pour son travail. Des remerciements sont aussi adressés aux collaborateurs de la Bourse et du Greffe avec une mention particulière pour M. Philippe AMEVET et son adjointe Mme Isabelle JAQUEMET pour leurs compétences, leur disponibilité et leur amabilité. M. le Président termine en remerciant le Bureau du Conseil pour l'excellent état d'esprit qui a prévalu tout au long de l'année et pour la réalisation de ses tâches. Il adresse encore un vœu à la nouvelle Municipalité pour que les personnes qui quittent le Conseil soient invitées à l'inauguration de la piscine et du centre Wellness de Villars car elles se sont prononcées sur cet important chantier. Pour conclure, il souhaite une excellente année de présidence à Jean-François THEUBET.

La séance est levée à 21h.10. Celle-ci est suivie d'un savoureux buffet préparé et servi avec soin par l'Eurotel de Villars.

Ainsi fait à Huémoz, le 17 septembre 2016.

Le Président :



O. Dubi



La Secrétaire :



E. Jelovac-Baudy



24 novembre 2016



MUNICIPALITE
D'OLLON

**Réponse de la Municipalité d'Ollon à propos de la motion déposée
par le Conseiller communal Dominique DIETRICH
sollicitant de l'Exécutif boyard l'étude et la création
d'un fonds d'investissement pour lits chauds**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

A l'occasion de la séance du Conseil communal du 24 avril 2015, M. le Conseiller communal Dominique DIETRICH a déposé une motion sollicitant de la Municipalité qu'elle étudie et crée un fonds d'investissement pour lits chauds.

Cette requête, complexe, nécessite d'être encore approfondie et peaufinée par votre Municipalité afin qu'elle puisse y donner suite conformément à la procédure requise lors du dépôt d'une motion ou d'un postulat.

Cependant, l'Exécutif est en mesure de vous apporter les informations suivantes quant aux démarches entreprises à ce jour et à sa position sur ce sujet.

En effet, dans l'intervalle, différents contacts et rendez-vous ont été pris avec :

-  le Service de la Promotion Economique du Canton de Vaud (Mme Mordasini et M. Leimgruber, chefs de projets)
-  la Société Suisse des crédits hôteliers (M. Philippe Pasche, Directeur)
-  la Société des hôteliers de Villars (M. Dominique Dietrich, Président)

et la réflexion municipale s'est basée sur les éléments recueillis lors de ces divers entretiens et sur le rapport de synthèse du GT Hôtel d'Alpes Vaudoises 2020.

Après discussions, et au vu de la situation morose de l'hôtellerie dans les Alpes vaudoises et particulièrement à Villars, la Municipalité a d'ores et déjà accepté d'entrer en matière et a décidé que l'aide hôtelière sollicitée pourrait se faire en deux parties, soit :

-  l'exonération partielle ou totale de la Taxe de séjour (à hauteur de 50 à 100 %)
-  la création d'un fonds d'investissement de Fr. 5'000'000.--.

Bien entendu, un barème et un règlement ad hoc doivent encore être établis et soumis à votre approbation par voie de préavis. Ce dernier détaillera les conditions restrictives et sine qua non qui devront être réunies afin de bénéficier d'une telle aide. Celle-ci ne sera toutefois en aucun cas octroyée à des projets de constructions nouvelles mais concernera uniquement la rénovation et/ou agrandissement de bâtiments hôteliers existants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.



MUNICIPALITE
D'OLLON

**COMMUNICATION
de la Municipalité
au Conseil communal**

**Centre des sports de Villars SA –
Situation intermédiaire de la piscine**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité souhaite informer votre Conseil et en particulier, celles et ceux d'entre vous qui ne reviendront pas cet automne, de la situation financière intermédiaire du projet piscine.

Pour rappel, le coût accepté annoncé au travers des deux préavis se montait à 16 millions de francs.

Force est de constater qu'un certain nombre de plus-values et d'imprévus sont venus plomber ce coût initial. Rappelons cependant que ce projet est une rénovation et que, dès lors et contrairement à la construction d'un objet neuf, on n'est pas à l'abri de surprises en cours de travaux. Ce qui explique une part de ces dépassements.

A l'heure actuelle, on peut tabler sur un dépassement de 1,5 million qui se décompose de la manière suivante, en gros et généreusement arrondi :

	Fr.
Le bug du fond mobile, déjà présenté	600'000.--
Un complément sur l'élimination de l'amiante	100'000.--
Des travaux spéciaux de géotechnicien et des compléments de canalisation	250'000.--
Le monobloc a dû être changé	200'000.--
Des isolations et étanchéités complémentaires ont dû être réalisées en toiture	200'000.--
Pour tout cela, des honoraires complémentaires ont été nécessaires	200'000.--
Complément à Steiner pour le report de l'ouverture en décembre	100'000.--
Diverses optimisations : ameublement, fibre optique, télé-réseau	300'000.--
Des économies ont pu ou pourront encore être réalisées à hauteur de	-300'000.--

Les divers et imprévus, fixés à Fr. 150'000.-- (soit 1 %), sont avalés. Ils ont été largement sous-estimés puisque dans ce genre d'ouvrage, ils devraient figurer au budget à hauteur de 10 %.

Au final et en l'état de nos connaissances actuelles, le total Hors Taxes des plus-values serait exactement de Fr. 1'595'000.--, soit 10.24 % du coût annoncé.

A cela il faut ajouter Fr. 45'000.-- de TVA non récupérable et déduire Fr. 147'000.-- de financement complémentaire du Fonds du sport vaudois.

Ainsi, le dépassement prévisible à charge de la commune à la fin des travaux pourrait être de Fr. 1'496'000.-- TTC. Avec ouverture en décembre...

Restera, à la fin des travaux et comme déjà promis ici, à analyser finement ces dépassements et à déterminer, au besoin, les responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE